

Projet de réponse de la délégation française au sein du Conseil à la recommandation 351 de l'Assemblée de l'UEO sur l'occupation de l'Afghanistan par les forces soviétiques (28 octobre 1980)

Légende: Le 28 octobre 1980, la délégation française au sein du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) propose une série d'amendements au projet de réponse à la recommandation 351 de l'Assemblée de l'UEO sur l'occupation soviétique de l'Afghanistan. Le projet de réponse fait part de la profonde préoccupation des ministres devant le fait que les troupes soviétiques continuent d'occuper le pays. La crise internationale ainsi ouverte réclame de la part des Alliés qu'ils continuent à se concerter et qu'ils réagissent de manière solidaire et avec la plus grande fermeté.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Projet de réponse à la recommandation n°351. Textes des amendements proposées par la délégation française à la réunion du groupe de travail du 22 octobre. 28.10.1980. FL (80) 16. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1980, 01/11/1980-30/06/1981. File 202.413.27. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_de_la_delegation_francaise_au_sein_du_conseil_a_la_recommandation_351_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_l_occupation_de_l_afghanistan_par_les_forces_sovietiques_28_octobre_1980-fr-68dad3a8-76b2-4342-95d3-6875fc1aca69.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

FL (80) 16

Original français

28 octobre 1980

Projet de réponse à la recommandation No 351

(Doc. C (80) 119 révisé)

- a) Textes des amendements proposés par la délégation française à la réunion du groupe de travail du 22 octobre :

Page 2, remplacer le texte du 2ème paragraphe par le texte suivant :

"Le Conseil rappelle la profonde préoccupation qui a été exprimée par les ministres devant le fait que les forces soviétiques continuaient d'occuper l'Afghanistan. Ils sont convenus que la crise internationale ainsi ouverte réclame de la part des Alliés qu'ils continuent de se concerter et qu'ils réagissent de manière solidaire et avec la plus grande fermeté."⁽¹⁾

Page 3, 2ème paragraphe, 3ème et 4ème lignes :

Remplacer "du Conseil de l'Atlantique Nord de décembre 1979" par "des pays membres de l'organisation militaire intégrée".

- b) Il a d'autre part été convenu de rédiger comme suit la dernière phrase du 2ème paragraphe de la page 3 :

"A cet égard, le Conseil note avec intérêt que des échanges de vues en la matière entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique sont en cours à Genève."

(1) Accepté en séance par les délégations belge et italienne, et accepté ad referendum par les autres délégations.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE